

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 34 (1908)
Heft: 9

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Enfin, et pour terminer, le chapitre des pénalités nous indique que les amendes seront prononcées par les préfets, jusqu'au maximum de 200 fr. pour les contraventions commises sur le domaine public cantonal et sur les routes cantonales dans la traversée des localités.

Les municipalités, compétentes en ce qui concerne le domaine public communal, peuvent néanmoins, suivant l'importance des cas, déferer les contraventions aux préfets.

On comprendra l'importance de la nouvelle loi projetée en rappelant que le réseau des routes dans le canton de Vaud comprend plus de 2000 km. de routes cantonales et environ 2000 km. de routes communales pour l'utilisation desquelles cette loi est applicable.

H. ZORN, ingénieur.

Divers.

CONCOURS

Concours pour des bâtiments universitaires à Zurich.

Suite du rapport du jury¹.

Nº 8. *Akropolis*.

L'auteur a judicieusement éloigné le « bâtiment universitaire » de la forte déclivité de la Künstlergasse, mais il n'a pas su tirer tout le parti possible de cette disposition ; il a inutilement surélevé, au moyen de terrasses, les terrains en bordure de la Künstlergasse. La séparation des corps de bâtiments (institut zoologique et bâtiment universitaire) a entraîné un rétréissement fâcheux des cours.

Les accès à l'Aula ne sont pas pratiques. Les cabinets d'aisance, dans le bâtiment universitaire, sont disposés d'une façon peu heureuse, mais pourraient facilement être déplacés. Le grand auditoire A, au deuxième étage, est un peu éloigné des dégagements principaux, ce qui en rend l'affection difficile aux leçons publiques, cours populaires, etc. Dans plusieurs audittoires la lumière tombe trop directement sur la chaire.

L'entrée principale de l'institut biologique, en même temps entrée du musée public, est décidément trop étroite ; il en est de même de l'escalier qui conduit à la salle des collections, au Sud. Le grand auditoire de l'institut biologique est trop bas. Le local des aquariums est fâcheusement relégué dans le sous-sol ; il fait pourtant partie des laboratoires. La grande salle de microscopie est inutilisable : c'est un étroit local, long de 28 m., éclairé presque sur une seule face, tandis que le programme recommandait un éclairage sur trois faces. Les locaux affectés à la géographie sont un peu trop éloignés de la collection ethnographique, mais la disposition en est très heureuse.

En dépit de ces quelques imperfections dans les détails, ce projet présente, dans son ensemble, une des solutions les plus remarquables.

Nous reproduisons, aux pages 103 à 106 les principales planches de ce projet.

¹ Voir N° du 10 avril 1908, p. 82.

NÉCROLOGIE

† Eugène Meylan.

Eugène Meylan, décédé le 18 avril 1908, à Paris, et enseveli à Lausanne, le 24 avril, n'était guère connu dans la Suisse française que par ses collègues d'études.

Né à Lausanne en 1862, il fit de brillantes études, d'abord à l'Ecole Industrielle, puis ensuite à notre Faculté technique. Sorti en 1884, après avoir fait successivement les deux diplômes d'ingénieur-construciteur et d'ingénieur-mécanicien, il partit sitôt après pour Paris, où il arriva à se faire connaître très avantageusement, grâce à ses connaissances scientifiques étendues, son ardeur au travail, la sûreté de ses relations, malgré sa modestie qui l'empêchait de se faire apprécier à sa juste valeur.

Il fut plusieurs années rédacteur de *La Lumière électrique*, journal scientifique par lequel il se fit remarquer par des articles approfondis, très appréciés des ingénieurs français. En 1889, il ne quitta ce poste auquel il s'était attaché, que lorsque son chef voulut lui faire écrire des articles contraires à son opinion personnelle sur la valeur des appareils à recommander à ses lecteurs.

Il occupa successivement divers postes dans des maisons françaises qui profitèrent largement de ses vastes connaissances et de son esprit inventif.

Il étudia plus spécialement la question des appareils électriques de mesure et inventa divers appareils et spécialement un compteur, qu'il fit breveter dans plusieurs pays.

Dès lors, la *Compagnie Générale des Compteurs* se chargea de construire ses appareils et lui fit une brillante position dans ses services. La vente de ses appareils, admis par la marine française, se développa énormément, et la Compagnie à laquelle il était attaché décida la construction d'une usine spéciale pour leur fabrication. Voulant faire de celle-ci une usine modèle, il l'étudia dans tous ses détails et lui consacra toute son énergie. Il y travaillait pour ainsi dire jour et nuit, malgré les conseils de son entourage qui lui demandait de se ménager. Sa santé fut fortement ébranlée par ce travail trop laborieux et lorsqu'il se rendit compte que la tension qu'il imposait à son esprit était trop intense et qu'un repos absolu était urgent, il était trop tard, il tombait, épousé par le surmenage qu'il s'était volontairement imposé.

Esprit clair, précis et inventif, travailleur infatigable, ne laissant rien au hasard, étudiant toutes choses jusque dans les moindres détails, Eugène Meylan était certainement appelé à un brillant avenir. La mort l'a repris avant qu'il eût donné toute la mesure de ses moyens.

Les quelques amis qu'il a laissés dans notre pays, comme ceux qu'il s'est faits à Paris, regretteront ce camarade dévoué et désintéressé, toujours prêt à rendre service, et dont les conseils avaient d'autant plus de valeur que celui qui les donnait si généreusement avait des connaissances scientifiques très étendues. Ils regrettent sincèrement d'avoir vu s'éteindre prématurément cette belle intelligence doublée d'un cœur généreux et modeste.

G. N.

Association amicale des anciens élèves de l'Ecole d'ingénieurs de l'Université de Lausanne.

On demande un jeune ingénieur-construciteur en qualité d'adjoint du directeur des travaux d'une ville du canton de Vaud.

S'adresser au président de l'A³ E² I L, M. W. Cosandey, ingénieur, Montreux.